



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : mairie@saintvincent43.fr

ARRETE MUNICIPAL N°40

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU la demande de l'entreprise RSB de réglementer le stationnement pour les travaux de balayage et aspiration de la voirie prévus le 9 juin au Bourg ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer le stationnement et la circulation.

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement est interdit au bourg à l'exception du lotissement Las Priousses le 9 juin 2026 dès 7h30 pour cause de travaux de balayage de la voirie.

Article 2 : Le Maire, les Adjointes, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fixe en ligne le 5/6/26.

Fait à Saint-Vincent, le 5 juin 2026

Le Maire,

Jean-Benoît Girodet

